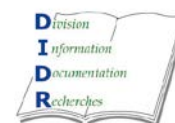


29 janvier 2016



Les peines encourues par un déserteur de l'armée

Résumé

Depuis quelques années, l'Armée nationale afghane (ANA) fait face à un important taux de désertion. Le Code de Justice militaire afghan comporte une série d'interdictions et de sanctions qui s'appliquent notamment aux actes de désertion et de trahison. Pourtant, dans les faits aucune peine n'est encourue par un soldat décidant de désertir l'ANA.

Abstract

Over the last few years, the Afghan National Army (ANA) faces a major desertion rate. Afghan Military Justice Code contains a series of prohibitions and sanctions that apply in particular to acts of desertion and treason. However, in fact, there are no penalties for a soldier who decides to desert the ANA.

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

1. Un taux de désertion important au sein de l'armée nationale afghane

L'Armée nationale afghane (ANA) fait face à un important taux de désertion depuis quelques années. En 2015, elle a dû remplacer près d'un tiers de ses 170 000 soldats du fait des désertions et d'un faible taux de réengagement selon les chiffres de l'armée américaine parus en décembre 2015¹.

Le renouvellement des hommes est actuellement à près de 30% par an. Autrement dit, l'ANA doit remplacer environ 60 000 hommes chaque année. Le ministre de la Défense afghan admet ainsi perdre près de 10% de ses effectifs par an à cause des désertions².

De nombreuses raisons expliquent ce taux de désertion. La faiblesse des salaires, la corruption des officiers, un manque d'équipement, de mauvaises conditions de vie, peu de soins médicaux, des entraînements inadéquats. De plus, la pression des talibans par la menace et l'intimidation dissuadent les soldats afghans de rester à leur poste au sein de l'ANA³.

Les menaces des talibans contre les soldats de l'ANA et leur famille se font de plus en plus fréquentes. Un déserteur a ainsi expliqué que les talibans avaient rendu visite à sa famille plusieurs fois et les avaient menacés de leur couper la tête s'il ne quittait pas l'armée. Ils ont par la suite étendu la menace à tous ses proches et il n'a pas eu d'autres solutions que de quitter l'armée expliquant qu'il devait assurer la sécurité de ses proches avant tout⁴. L'OTAN a mis fin à ses missions de combat en Afghanistan fin 2014. Depuis lors, une petite force armée de cette alliance reste principalement pour entraîner et donner des conseils aux militaires afghans. Mais alarmés par l'augmentation des actions des talibans, les Etats-Unis ont décidé de ralentir le retrait de leurs effectifs⁵.

Dans un article du journal *Stars and Stripes*, quotidien publié par les forces armées des Etats-Unis à l'étranger, un déserteur de la province de Wardak évoque ainsi le manque de soins mais aussi la pression des familles comme principaux motifs de désertion. Soldat pendant deux ans, il fut envoyé dans le Helmand, une des provinces les plus meurtrières pour les soldats afghans. Selon ses dires, « *Les soldats qui ont des relations travaillent à Kaboul et dans des régions plus sûres. Ils envoient seulement des personnes pauvres dans les régions dangereuses* ». Il avait rejoint l'armée pour des raisons pécuniaires, mais gagne désormais plus d'argent en vendant des fruits dans la rue⁶.

Bien que le porte-parole du ministère de la Défense afghan, Dawlat Waziri, insiste sur le fait que les désertions restent rares et qu'aucune permission n'a été interdite dans le but de réduire les désertions, plusieurs officiers afghans assurent du contraire. Selon eux, la désertion est un tel problème dans certaines régions, que des soldats ont l'interdiction de retourner chez eux lors d'une permission, ayant l'obligation de rester sur les lignes de front pendant plusieurs mois d'affilée⁷.

¹ AMANI Sayed Sarwar et MACASKILL Andrew, « Desertions deplete Afghan forces, adding to security worries », *Reuters*, 18/01/2016.

² SMITH Josh, « Tide of desertions — among highest in recent history — strains Afghan forces », *Stars and Stripes*, 03/09/2015.

³ GIUSTOZZI Antonio et QUENTIN Peter, « The Afghan National Army: Sustainability Challenges beyond Financial Aspects », Afghanistan Research and Evaluation Unit, février 2014 ; *Reuters*, art.cit.

⁴ Australie, Refugee Review Tribunal, RRT Case No. 1220489, 5 April 2013 ; *The New York Times*, « Afghan army's turnover threatens US strategy », 15/10/2012.

⁵ National Defense Research Institute, *The long march: Building an Afghan National Army*, 2009.

⁶ *Stars and Stripes*, art. cit.

⁷ GOLDSTEIN Joseph, « Afghan Security forces struggle just to maintain stalemate », *The New York Times*, 22/07/2015.

2. Les peines encourues par un déserteur de l'armée nationale afghane

Le Code de Justice militaire afghan (« *Uniform Code of Military Justice* »), adopté en 2008, comporte une série d'interdictions et de sanctions qui s'appliquent notamment aux actes de désertion et de trahison. Il définit 34 interdictions différentes dont la majorité est passible d'un an d'emprisonnement au minimum⁸.

Pourtant, dans les faits aucune peine n'est encourue par un soldat décidant de désertir l'ANA. Selon des responsables militaires afghans, l'ampleur des désertions témoigne de l'inefficacité d'une politique afghane de longue date, qui consiste à interdire de punir les déserteurs. Cette règle, définie par un décret du Président Hamid Karzai datant de 2011, avait pour but d'encourager le recrutement et permettait une plus grande flexibilité durant la période des moissons⁹. Cela a, au contraire, donné lieu à des désertions plus massives et à un taux d'absence sans permission officielle (« *absent without official leave* ») augmentant de façon incontrôlée¹⁰.

Dans un article du journal *The New York Times*, paru en juillet 2015, Akmal explique qu'après avoir quitté l'ANA, il a fui brièvement au Pakistan puis est retourné à Kaboul quelques mois plus tard. Se trouvant sans domicile, il a rejoint l'armée de nouveau en disant qu'il s'était fait hospitaliser à cause d'une maladie infectieuse pour pouvoir expliquer son absence. Le fait qu'il soit autorisé à revenir n'est pas inhabituel selon les responsables militaires afghans. Les soldats afghans quittent l'armée souvent sans permission pour aider leur famille. « *Il n'y a pas encore de loi dans l'armée afghane disant qu'il est impossible de partir pour faire les moissons, puis de revenir* » explique le major général D. Michael Day, commandant adjoint de la mission de formation de l'OTAN en Afghanistan¹¹.

Selon un article paru dans *The New York Times* en 2011, les déserteurs afghans vivent ouvertement et n'hésitent pas à aborder leur statut de soldat déserteur. L'article donne ainsi l'exemple de Ghubar, 27 ans, qui est originaire de la province de Parwan, mais vit à Kaboul, et a déserté son bataillon après avoir effectué seulement six mois de son engagement de trois ans. Mettant en avant sa formation militaire, il a rapidement obtenu un travail en tant qu'agent de sécurité. Ghubar a refusé de donner plus que son prénom, mais n'a pas montré d'inquiétude à l'idée de se faire prendre en photographie.¹²

Ainsi, selon Sher Mohammad Karimi, le chef de l'état-major de l'armée afghane, l'incapacité à punir les déserteurs, qui peuvent continuer à vivre normalement et même obtenir un nouveau travail, est l'une des causes de cet important taux de désertion. Il explique : « *Je suis personnellement en faveur d'une suppression de cette amnistie. Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur les individus qui agissent de façon inacceptable* »¹³.

En 2012, bien que des responsables militaires américains aient tenté de persuader le gouvernement afghan de criminaliser la désertion afin de la réduire, les responsables

⁸ International Crisis Group (ICG), *A force in fragments : reconstituting the Afghan national army*, 12/05/2010.

⁹ ATEES Baris (doctorant de l'université Gazi d'Ankara, ancien membre de l'ISAF), « Afghan National Army challenge with attrition : A comparative analysis », *Security Strategies*, 2014, 10^e année, n°19, p. 181 ; PARTLOW Joshua, « More afghan soldiers deserting the army, NATO statistics show », *The Washington Post*, 03/09/2011 ; *Iran Daily*, « More Afghan soldiers desert army », 05/09/2011.

¹⁰ GIUSTOZZI Antonio et QUENTIN Peter, « The Afghan National Army: Sustainability Challenges beyond Financial Aspects », Afghanistan Research and Evaluation Unit, février 2014 ; *The Washington Post*, art.cit.

¹¹ RIVERA Ray, « Afghans build security, and hope to avoid infiltrators », *The New York Times*, 27/06/2011.

¹² NORDLAND Ron, « Afghan army's turnover threatens US strategy », *The New York Times*, 15/10/2012 ; *The Washington Post*, art.cit.

¹³ *The Washington Post*, art.cit. ; *Stars and Stripes*, art.cit.

afghans auraient préféré mettre en place un plan de quatre ans visant à ordonner le rappel de 22 000 déserteurs¹⁴.

Bibliographie

(Sites web consultés en janvier 2016)

Rapports

United Kingdom: Home Office, *Country of Origin Information Report - Afghanistan*, 08/05/2013

<http://www.refworld.org/docid/512de6902.html>

Australie, Refugee Review Tribunal (homologue de la CNDA), *RRT Case No. 1220489*, 05/04/2013

<http://www.refworld.org/docid/51c440a44.html>

International Crisis Group (ICG), *A force in fragments: reconstituting the Afghan national army*, 12/05/2010

[http://www.crisisgroup.org/~media/Files/asia/south-
asia/afghanistan/190%20A%20Force%20in%20Fragments%20-
%20Reconstituting%20the%20Afghan%20National%20Army.pdf](http://www.crisisgroup.org/~media/Files/asia/south-asia/afghanistan/190%20A%20Force%20in%20Fragments%20-%20Reconstituting%20the%20Afghan%20National%20Army.pdf)

Afghanistan Policy Page, *State of the Afghan national army*, 12/02/2010

[http://newstrategicsecurityinitiative.org/wp-content/uploads/2010/01/P12-Afghan-
Policy-Page-Afghan-National-Army.pdf](http://newstrategicsecurityinitiative.org/wp-content/uploads/2010/01/P12-Afghan-Policy-Page-Afghan-National-Army.pdf)

National Defense Research Institute, *The long march: Building an Afghan National Army*, 2009

[http://www.rand.org/content/dam/rand/pubs/monographs/2009/RAND_MG845.pdf?bcsi_
scan_96404f7f6439614d=C/htprmZbXRTMKKf/Oyb0EK7N54PAAAAdhxxJQ==&bcsi_scan_
filename=RAND_MG845.pdf](http://www.rand.org/content/dam/rand/pubs/monographs/2009/RAND_MG845.pdf?bcsi_scan_96404f7f6439614d=C/htprmZbXRTMKKf/Oyb0EK7N54PAAAAdhxxJQ==&bcsi_scan_filename=RAND_MG845.pdf)

Articles scientifiques

GIUSTOZZI Antonio, QUENTIN Peter, « The Afghan National Army: Sustainability Challenges beyond Financial Aspects », *Afghanistan Research and Evaluation Unit*, février 2014

[http://www.areu.org.af/Uploads/EditionPdfs/ANA%20Issues%20Paper.pdf?bcsi_scan_1fe
59ba8c561fa18=1&bcsi_scan_96404f7f6439614d=0&bcsi_scan_filename=ANA%20Issue
s%20Paper.pdf](http://www.areu.org.af/Uploads/EditionPdfs/ANA%20Issues%20Paper.pdf?bcsi_scan_1fe59ba8c561fa18=1&bcsi_scan_96404f7f6439614d=0&bcsi_scan_filename=ANA%20Issues%20Paper.pdf)

ATES Baris (doctorant de l'université Gazi d'Ankara, ancien membre de l'ISAF), « Afghan National Army challenge with attrition : A comparative analysis », *Security Strategies*, 2014, 10^e année, n°19, p. 167-194

http://www.harpak.edu.tr/saren/dokuman/GSD_19/GSD_19_Art_6_042014.pdf

¹⁴ *The New York Times*, 15/10/2012, art.cit.

Médias

AMANI Sayed Sarwar et MACASKILL Andrew, « Desertions deplete Afghan forces, adding to security worries », *Reuters*, 18/01/2016

<http://www.reuters.com/article/us-afghanistan-army-desertions-idUSKCN0UW1K3>

SMITH Josh, « Tide of desertions — among highest in recent history — strains Afghan forces », *Stars and Stripes* (quotidien publié par les forces armées des Etats-Unis à l'étranger), 03/09/2015

<http://www.stripes.com/news/casualties-desertions-spike-as-afghan-forces-take-lead-1.332504>

GOLDSTEIN Joseph, « Afghan Security forces struggle just to maintain stalemate », *The New York Times*, 22/07/2015

http://www.nytimes.com/2015/07/23/world/asia/afghan-security-forces-struggle-just-to-maintain-stalemate.html?_r=0

Radio Free Europe/Free Liberty, « US pressing Kabul on security pact », 13/02/2014

<http://www.rferl.org/content/afghanistan-united-states-security-pact-/25262184.html>

NORDLAND Ron, « Afghan army's turnover threatens US strategy », *The New York Times*, 15/10/2012

<http://www.nytimes.com/2012/10/16/world/asia/afghan-armys-high-turnover-clouds-us-exit-plan.html>

Iran Daily, « More Afghan soldiers desert army », 05/09/2011

http://old.iran-daily.com/1390/6/14/MainPaper/4044/Page/1/MainPaper_4044_1.pdf

PARTLOW Joshua, « More afghan soldiers deserting the army, NATO statistics show », *The Washington Post*, 03/09/2011

https://www.washingtonpost.com/world/asia-pacific/more-afghan-soldiers-deserting-the-army/2011/08/31/gIQABxFTvJ_story.html

RIVERA Ray, « Afghans build security, and hope to avoid infiltrators », *The New York Times*, 27/06/2011

<http://www.nytimes.com/2011/06/28/world/asia/28infiltrate.html>